

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 28 Octobre 2021

Présidence : Alain BERTHELOT

Présents : Jean LECELLIER, José LOPEZ, Jean-Luc BOUVERAT, Etienne RIPPERT, Jean-Paul LASSAGNE, Michel CORBIERE, Bernard CAZEAUX,

Excusé (s) : Benjamin STORCK

CDTIS à Mairie.

Mairie de Caromb et de Sahune envoi du support concernant le calcul de l'éclairage stade.

CDTIS à CRTIS

Envoi du dossier de classement concernant le stade Forest de St Didier

Mairie à CDTIS

Réception par la Mairie de St Didier de l'attestation de capacité

DIVERS

Suite à des travaux sur le stade St Hilaire la visite de contrôle de l'éclairage prévue jeudi 28 octobre est annulée est reportée à une date ultérieure.

Mise à jour du listing classement terrains Foot 2000.

Président
Alain BERTHELOT

Secrétaire de séance
Etienne RIPPERT

